

## PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE RECLAMATION

- La réclamation doit être signalée immédiatement si le ballon est mort ou dès le premier ballon mort si le ballon est vivant.
- En haut de la feuille au RECTO, faire inscrire au marqueur : le score, le temps joué, l'équipe réclamante, le numéro du capitaine en jeu ou l'entraîneur réclamant, et le numéro du capitaine en jeu adverse.

Ne jamais refuser la demande de réclamation d'un capitaine ou d'un entraîneur. On écrit les informations citées ci-dessus en haut de la feuille et on reprend rapidement le jeu.

- Inscrire la réclamation dans l'onglet prévu au verso de la feuille APRES RECEPTION DU CHEQUE PAR L'EQUIPE RECLAMANTE.
- La dictée de la réclamation doit être effectuée auprès du 1er arbitre dans les 20 minutes suivant la fin de la rencontre.  
Le 1<sup>er</sup> arbitre écrit mot pour mot ce que lui dicte l'entraîneur ou le capitaine réclamant
- Faire signer le capitaine réclamant (ou l'entraîneur réclamant) au recto (en bas à droite) et au verso de la feuille de marque. Si le capitaine en jeu a été disqualifié, c'est le capitaine en titre ou l'entraîneur qui procède aux formalités.
- Faire signer le capitaine adverse au verso. Si celui-ci refuse, il faut le mentionner dans la rubrique « Incidents ».
- Les officiels (les 2 arbitres et les OTM) rédigent leur rapport détaillé et personnel sur le formulaire prévu à cet effet
- Le 1<sup>er</sup> arbitre récupère l'original de la feuille de marque (papier, ou le fichier de match e-marque) et l'envoie à l'instance compétente avec le chèque de l'équipe réclamante et l'ensemble des rapports
- Inviter l'entraîneur à adresser un rapport détaillé dès le lendemain à l'instance compétente
- Inviter le club réclamant à confirmer la réclamation par pli recommandé en joignant un chèque à l'ordre de l'instance compétente
- Avertir la CDO ou le comité dans les 24h qui suivent la rencontre
- Par sécurité, photocopier ou scanner l'ensemble des documents